

TRIBUNE

des services publics

FGTB CGSP

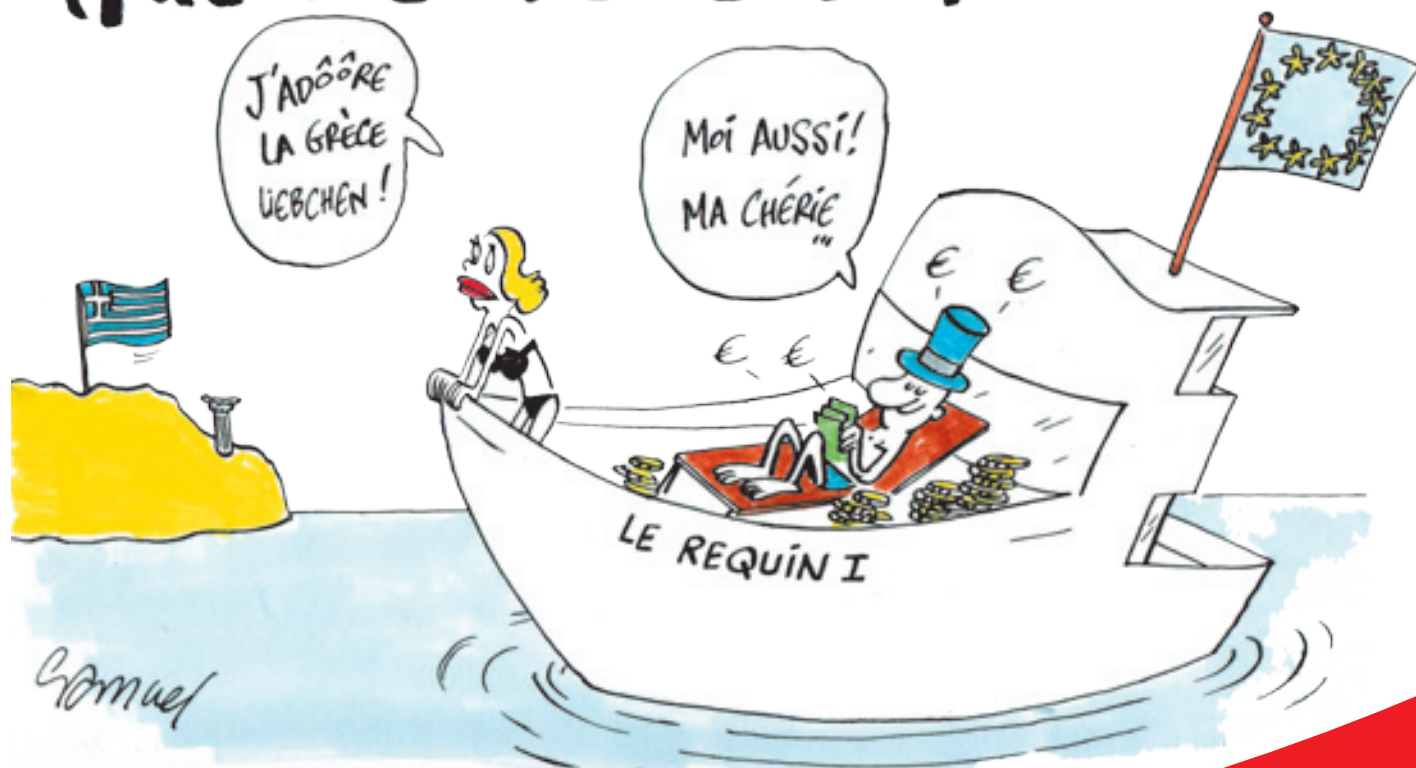
BELGIQUE - BELGIE

P.P. - P.B.

B386

POSTE - TBM

GRÈCE : L'EUROPE EN FAILLITE DE SOLIDARITÉS



AVRIL 2010



ÉDITO

Le vrai changement ?
Redistribuer
les richesses ! P. 3



POSTE

2020
(prononcez
vingt vingt) P. 11



TBM

Prime d'intéressement
aux recettes P. 13

Régularisations fiscales

Entre juillet 2006 et octobre 2009, les opérations de régularisation fiscale ont permis de récolter 100,6 millions d'euros, selon les données du ministre des Finances. Rappelons que le professeur Michel Maus de la VUB et la Banque nationale de Belgique estiment la fraude fiscale à 30 milliards d'euros !

2^{ème} Journée mondiale de la justice sociale

En marquant la 2^{ème} Journée mondiale de la justice sociale (le 20 février), la CSI a demandé l'abandon de l'actuel modèle néolibéral de mondialisation économique. « *La justice sociale doit s'entendre avant tout comme une justice distributive* » a dit Guy Ryder, secrétaire général de la CSI. « *La crise globale aura, au moins, servi à mettre en relief les failles importantes de l'actuel modèle basé sur une accumulation effrénée de capitaux à travers des transactions à haut risque et non régulées.* »

Flexicuriser l'intérim

Une discussion anime actuellement le Conseil national du Travail : la transposition de la directive européenne sur le travail intérimaire. Elle réclame en substance la levée des restrictions à l'utilisation de l'intérim. Federgon, la fédération patronale du secteur, demande donc la levée des limitations ou des interdictions encore en vigueur dans certaines commissions paritaires du privé ainsi que dans le secteur public. La FGTB s'y oppose !

Carrefour doit des millions au fisc belge

Carrefour doit au fisc belge 84,6 millions d'euros, les services financiers internes du groupe de distribution ayant reçu un avantage fiscal que la Commission européenne considère depuis novembre 2007 comme une aide d'État illégale.

DÉLINQUANTS ENCADRÉS



Services publics indispensables

L'émission de la FGTB wallonne consacrée aux services publics est désormais disponible sur DVD (10 €) et peut être consultée sur leur site Internet (www.fgtb-wallonne.be). Cette émission de la série *Regards* a

pour objectif de réhabiliter avec force l'État social, redistributeur et régulateur et de réaffirmer que les services publics sont indispensables pour que chaque citoyen puisse mener une vie digne.

DANS NOS RÉGIONALES

Hainaut occidental

Amicale des Pensionnés

À dater du 1^{er} avril 2010, les permanences « Pensionnés » se tiendront tous les mardis de 14h à 16h. Toute question aura sa réponse. Si nécessaire, elle sera transmise et traitée par un technicien du secteur concerné.

Mons

Nouvelle adresse mail

Attention l'adresse mail change. Vous pouvez dorénavant envoyer vos courriels à l'adresse : mons.borinage@cgsp.be

Namur

Festivités du 1^{er} mai

10h30 : Accueil – café

11h : Meeting avec Anne Demelette, présidente IW/FGTB, Secrétaire générale FGTB ; Michel Meyer, Secrétaire général du secteur « Poste » de la CGSP ; Guy Fays, Secrétaire régional interprofessionnel FGTB.

12h : Apéritif musical, suivi d'un barbecue géant (*)

14h-19h : ambiance musicale et nombreuses animations

(*) Réservations obligatoires avant le 27 avril 2010 par versement sur le compte n°636-3827404-08 (12 €/adulte – 6 €/enfant), communication : « animation 1^{er} mai 2010 »

ou à : Maison syndicale André Genot : 41, rue de l'Armée Grouchy - 5000 Namur. Tél. : 081 729 111 – fax : 081 739 131. Mail : maryse.dussart@cgsp.be



Le vrai changement ?

Redistribuer les richesses !

« À politiques inchangées », la Banque nationale prévoit, cette année, une forte augmentation du chômage.
 « À politiques inchangées », les finances publiques vont encore se détériorer, prévient le Conseil supérieur des finances.
 Et, toujours « à politiques inchangées », les États membres de l'UE seront incapables de faire face au vieillissement démographique, assure la Commission européenne.

De tels propos alarmistes n'ont d'autre objectif que de nous faire accepter, sans broncher, de nouvelles remises en cause de nos droits sociaux : démantèlement accru des services publics et de la sécurité sociale, accroissement de la flexibilité du travail, suppression de l'indexation automatique des salaires, etc. Or, c'est précisément la politique menée depuis la fin des années septante. Une politique qui nous a menés tout droit à la grave crise que nous subissons aujourd'hui.

Voilà pourquoi, plutôt que de céder à la panique, il nous appartient de rappeler que le système capitaliste a fait faillite et qu'il est temps de changer les choses.

Un véritable plan syndical de relance

La CGSP wallonne estime qu'il est plus que jamais nécessaire qu'un véritable plan syndical de relance voie le jour. Un plan qui soit autre chose qu'un catalogue de bonnes intentions et de demi-mesures. Un plan dont l'objectif, clairement avoué et revendiqué, sera d'assurer, enfin, une redistribution égalitaire des richesses produites. S'il y a une organisation capable de porter ce projet, c'est bien notre FGTB.

Aujourd'hui, une part croissante de la richesse produite est utilisée par des entreprises privées pour spéculer. Or, les ressources qui sont déviées vers cette activité parasitaire ne peuvent pas être consacrées au développement de nos outils de solidarité. À l'inverse, investir dans les services publics ou la sécurité sociale, c'est s'attaquer de front à la financiarisation de l'économie.

C'est une des raisons pour lesquelles les revendications de gauche, réellement de gauche, sont sans cesse discréditées par une pensée tellement dominante qu'elle en arrive à se rêver « unique ».

Seule une organisation syndicale de contre-pouvoir comme la nôtre est en mesure de porter efficacement un projet de changement aussi ambitieux.

Voilà pourquoi nous n'aurons de cesse de construire le rapport de force nécessaire afin de jeter les bases d'une autre organisation de la société, plus juste et plus sociale. C'est non seulement possible mais également indispensable !



Francis Wégimont, Secrétaire général de l'IRW
 Alain Lambert, Vice-président de la CGSP
 Laurent Pirnay, Secrétaire général adjoint de l'IRW

Grèce

L'Europe en faillite de solidarités

La débâcle des finances publiques grecques illustre les failles du système politique et économique européen : la solidarité européenne a des limites financières !

Avril 2009 : la Commission européenne ouvre un dossier contre l'ampleur des déficits publics de certains États membres, dont la Grèce. Dans la foulée, Eurostat publie le comparatif européen de déficit et dette publics pour 2008 et exprime de « *grandes incertitudes sur les chiffres notifiés par les autorités statistiques grecques* ». Novembre 2009 : la Commission reconnaît les efforts de plusieurs pays (France, Irlande, Espagne, Royaume-Uni) pour corriger leur déficit mais dénonce les atermoiements grecs et recommande au Conseil des ministres de l'UE de faire pression sur le gouvernement grec. Mars 2010 : La zone euro s'accorde sur un mécanisme de soutien minimaliste et conditionné (prêts bilatéraux, en dernier recours, au taux d'intérêt du marché, décision à l'unanimité).

L'opprobre jeté sur la Grèce

La machine est lancée... La Grèce est pointée du doigt, coupable de mettre en danger la stabilité de la zone euro et condamnée sans autre forme de procès. L'Allemagne, en premier, pointe un doigt accusateur sur les paresseux Grecs et leur fallacieux gouvernement... Et pourtant ! Le gouvernement socialiste de Georges Papandréou - qui n'est au pouvoir que depuis octobre 2009 - a eu le courage de révéler un fait connu des autorités européennes et des États

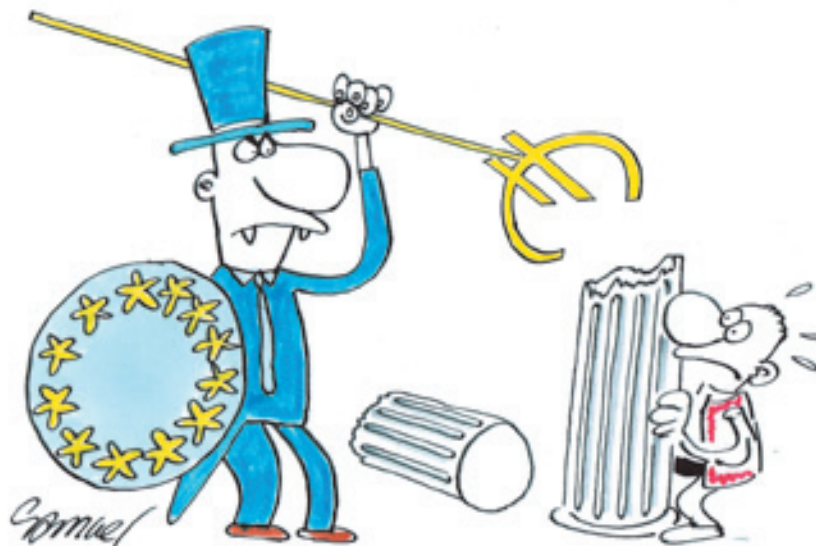
membres de la zone Euro : le déficit et la dette publics sont bien supérieurs aux chiffres publiés officiellement par le précédent gouvernement, de droite, au pouvoir depuis 2004. Le déficit n'atteint pas 3,7 % du PIB en 2009 comme le gouvernement Karamanlis le prétendait, mais 12,7 % ! Quant à la dette publique, elle atteint 113 % du PIB (125 % prévus pour 2010). Mais, bizarrement, ce n'est que depuis fin 2009 que les autorités européennes s'emballent officiellement et médiatiquement sur la falsification des statistiques grecques...

Les finances grecques attaquées par la spéculation internationale

La spéculation sur le remboursement de la dette grecque joue à fond, pariant sur un effet domino : après la Grèce, le Portugal ou l'Espagne... Et, à terme l'éclatement de la zone Euro. L'enjeu

n'est pas idéologique mais basement financier : empocher le maximum de bénéfices en spéculant sur la chute d'une monnaie par défaut de paiement. En effet, selon le *Wall Street Journal*, les dirigeants de fonds spéculatifs (hedge funds) majeurs se sont discrètement accordés pour parier sur la baisse de l'euro, visant la parité par rapport au dollar. Leur poids énorme sur les échanges internationaux expliquerait en grande partie le recul de la monnaie européenne. La banque d'affaires américaine *Goldman Sachs* est citée comme instigatrice de cette spéculation financière alors même que cette banque conseille le gouvernement grec dans le placement de sa dette et l'a aidé à en dissimuler une partie en 2002. Outre les obligations d'État, les spéculateurs se ruent sur les produits dérivés tels que les CDS (ou « *credit default swap* »), ces contrats d'assurance censés prémunir

TRAGÉDIE GRECQUE



l'acheteur d'un emprunt d'État contre le risque de non-remboursement. Le but : tenter de les revendre plus chers ensuite en pariant sur une hausse de leur valeur... Et plus le risque de défaut est élevé, plus l'assurance coûte cher. Voilà l'engrenage qui plombe la situation budgétaire grecque. Il est entretenu par certaines déclarations politiques et par l'absence d'un soutien plein, clair et entier à Athènes de ses partenaires de la zone Euro. Le gouvernement espagnol, lui aussi soumis aux attaques spéculatives, a dit tout haut ce que beaucoup pensent tout bas, en désignant les spéculateurs financiers internationaux comme responsables des attaques contre l'euro.

Une solidarité européenne en faillite

Le cas grec souligne la difficulté, pour la zone euro, de trouver des réponses lorsque l'un de ses membres, lourdement endetté, fait face à une crise de confiance. Paradoxalement, l'UE peut aider les pays qui ne sont pas membres de la zone euro ou d'un pays tiers (avec l'assistance macro-financière). Mais elle ne dispose pas des instruments suffisants si la crise touche l'un des membres de l'Eurogroupe, en raison de la clause de « no bail-out », prévue par le traité de Maastricht. Or, la Grèce a besoin d'un soutien plus déterminé de ses partenaires européens pour regagner une crédibilité auprès des marchés financiers et faire cesser cette spéculation financière. De fait, l'entente européenne n'est plus solidaire dans la crise économique...

L'austérité, un leitmotiv européen

Pour répondre aux exigences européennes d'économies supplémentaires et réduire le déficit public de 4 points à 8,7 % du PIB cette année, le gouvernement grec a fait voter début mars les « mesures d'urgence pour faire face à la crise financière » en procédure parlementaire d'urgence et alors que le pays était quasiment paralysé par une

grève générale. Ce plan d'austérité prévoit des coupes salariales pour les fonctionnaires, le gel des retraites des secteurs privé et public ainsi qu'une hausse de deux points de la TVA à 21 %. Il comprend aussi – on en parle moins – des réductions importantes, voire des coupes drastiques dans le programme d'investissements publics et les dépenses d'éducation.

La Grèce est un laboratoire de réformes d'austérité dans l'UE : profiter de la crise financière de 2008, puis des rappels à l'ordre européens contre les déficits excessifs, ensuite des attaques contre l'euro pour imposer les réformes qui font mal. On y prend le pouls de la population pour engranger de nouvelles réformes ailleurs. Après la Grèce, le Portugal, l'Irlande, l'Espagne, etc., l'austérité est-elle programmée en France ? Sommé par Bruxelles de réduire la dette et le déficit, Nicolas Sarkozy promet de ne pas augmenter les impôts. Ne reste donc qu'une solution : contracter les dépenses publiques. Autrement dit, un plan de rigueur.

Cette dégradation des finances publiques est pourtant en grande partie la conséquence des plans de relance et soutiens aux banques que les États ont mis en œuvre pour répondre à la crise financière, pour socialiser les pertes privées.

Nous payerons donc leur crise une fois, deux fois, trois fois... et on n'est pas prêts de s'arrêter de compter ! ■

En savoir plus :

- Le Monde diplomatique, Dossier « Gouvernements sous la coupe des banques », mars 2010.
- Frédéric Lordon, « Au-delà de la Grèce : déficits, dettes et monnaie », <http://blog.mondediplo.net/2010-02-17-Au-dela-de-la-Grece-deficits-dettes-et-monnaie>, 17 février 2010.
- Entretien avec Liêm Hoang Ngoc, « Faire autrement pour sauver la Grèce », <http://www.unmondedavance.eu/Faire-autrement-pour-sauver-la>, 11 février 2010.

Déficit, dette : les finances publiques expliquées

Déficit (public) excessif

Un déficit public est le solde négatif entre les recettes (impôts, taxes, etc.) et les engagements financiers (sécurité sociale, investissement dans les infrastructures, dans la défense, plans de relance économique etc.). En droit européen, une procédure pour déficit excessif vise, via des recommandations précises, à mettre la pression sur les États fautifs pour qu'ils ramènent leurs déficits dans la limite maximale tolérée par l'Union européenne. Elle peut aller jusqu'à l'adoption de sanctions contre les pays concernés dans les cas les plus graves.

Dettes publiques

Pour financer les dépenses qui excèdent leurs revenus, les États recourent à l'émission d'emprunts obligataires, c'est-à-dire aux marchés, où divers investisseurs achètent ces titres de créance. On peut mesurer la confiance qu'inspire un État en observant le niveau du taux d'intérêt auquel celui-ci peut emprunter de l'argent. Ce taux est fixé sur le marché des obligations étatiques qui sont des titres de dettes publiques. S'agissant d'emprunts, l'État se doit non seulement de rembourser à échéance, mais aussi de payer chaque année des intérêts, dont le niveau dépend des marchés obligataires, et qui sont autant de charges supplémentaires.

Clause de « no bail-out »

Elle interdit de prendre en charge les engagements financiers d'un État membre.



« Les systèmes sociaux sont en péril »

Entretien avec Georges Sideris

Si aucun instrument de régulation des marchés n'est mis en place, la crise grecque frappera toute l'Union européenne.



Vous êtes historien et spécialiste du monde byzantin, connaisseur de la société grecque. Comment l'opprobre jeté en pâture aujourd'hui sur la Grèce (corruption, maquillage des comptes, ...) est-il ressenti ? Les Grecs se sentent-ils lâchés par l'Europe ?

Ils le prennent très mal ! Pour deux raisons. La première est subjective : les Grecs estiment ces accusations excessives et ils le vivent d'autant plus mal que cela s'accompagne de relents racistes et de stéréotypes éculés sur les Méditerranéens et les gens du Sud en général. À cet égard, la presse allemande est la plus féroce. La seconde est d'ordre objectif : la Grèce est un pays industrialisé, carrefour géostratégique entre les Balkans et le Moyen Orient. Les Grecs sont des gens responsables et sont bien conscients que d'importantes réformes sont à mener, notamment fiscales. Mais veut-on bien se rendre compte que, pour la première fois en Europe, un pays sou-

verain est mis sous tutelle ! Oui, les Grecs sont scandalisés par l'abandon de leur pays à la spéculation internationale.

Votre analyse fait frémir car elle soulève la question d'une stratégie spéculative dirigée contre un État.

Tout à fait ! Il s'agit bien d'une stratégie concertée des fonds spéculatifs. Ces derniers ont bien vu que la Grèce n'était pas soutenue par l'Europe et ont compris comment en tirer d'immenses bénéfices en spéculant à la fois sur les obligations de la dette grecque et en prêtant à des taux démesurés l'argent dont la Grèce a besoin pour ses politiques publiques. Le fait de mettre des gouvernements de gauche (en Grèce, en Espagne, au Portugal) dans l'obligation de mener des politiques sévères d'austérité qui vont à l'encontre des intérêts des travailleurs et des citoyens n'est bien sûr pas étranger à cette stratégie.

À cet égard, à travers la Grèce, c'est l'ensemble des ressources sociales des États membres qui sont attaquées. La Belgique, avec son importante dette publique, vous semble-t-elle visée aussi ?

Tous les pays sont visés ! Dès lors que l'idéologie libérale ne donne pas aux États et aux institutions européennes les moyens nécessaires de mener des politiques de régulation de la finance, aucun pays n'est à l'abri de la cupidité des marchés. Les systèmes sociaux sont en péril car ils représentent une manne qui échappe largement à l'accumulation capitaliste. En empêchant les États d'accomplir correctement leur rôle redistributeur,

c'est la précarité généralisée qui s'installera.

Que voyez-vous comme solutions ?

Les solutions ne peuvent être que politiques ! On voit bien que la totale indépendance de la Banque centrale européenne, exigée par l'Allemagne, est une réelle aberration qui contribue à la déstabilisation du système. Sans se doter de mécanismes régulateurs des marchés, la monnaie unique n'a aucune chance de résister, d'autant qu'il n'existe toujours pas en Europe d'harmonisation fiscale ou des mécanismes politiques clairs qui fixeraient une stratégie commune de sortie de crise. Je plaide pour l'instauration d'un Fonds monétaire européen qui fasse jouer des synergies de soutien et de solidarité et qui démontreraient la cohérence et la cohésion de l'Europe sur lesquelles toutes les tentatives de spéculation se casseraient les dents.

Il appartient à tous les peuples de faire jouer la démocratie et d'exiger de nos gouvernements respectifs l'instauration de telles politiques.

En ce sens, la mobilisation des syndicats et le soutien aux camarades en lutte en Grèce, en Espagne, au Portugal aujourd'hui, sont essentiels à cette prise de conscience. ■

Maitre de conférences à l'Université Paris 4 Sorbonne, Georges Sideris est l'auteur de l'article paru dans « Le Monde » du 1^{er} février 2010 « La Grèce est le banc d'essai d'une attaque générale des systèmes sociaux européens ».

Un projet solidaire : la réduction collective du temps de travail (RCTT)

Revendiquée avec force par la CGSP wallonne lors de son dernier Congrès, la réduction collective du temps de travail, avec embauche compensatoire et maintien du salaire, est une nécessité sociale aujourd'hui qui reprend une longue tradition de luttes et une revendication historique du mouvement ouvrier.

À la fin de la Seconde Guerre mondiale, patrons et syndicats ont trouvé un accord pour que « les fruits de l'accroissement de productivité (soient) répartis de manière équitable entre l'entreprise et les travailleurs »¹. Augmentations salariales et réduction progressive du temps de travail concrétisent cette répartition. Entre 1953 et 1973, le temps de travail diminue de plus de 20 %. Mais ensuite, la réduction du temps de travail se poursuit à un rythme moins élevé et la nature de cette réduction également change.



Embauche compensatoire et maintien du salaire

En effet, l'aménagement du temps de travail, tel que nous le connaissons aujourd'hui, s'inscrit dans une position défensive, souvent individuelle, du partage d'un emploi de plus en plus rare, avec, de surcroît, une culpabilité lancinante à la fois sur les travailleurs qui ont « la chance d'avoir un emploi », fut-il précaire et sur les chômeurs « qui n'ont pas su en trouver un ».

On constatera que cet aménagement du temps de travail a surtout pris la forme du temps partiel et a réduit d'autant les revenus liés au travail. L'inexistence des emplois à temps plein, la flexibilité des horaires de travail, l'insuffisance des structures d'accueil extrascolaire poussent de nombreux travailleurs, principalement

des femmes, à accepter, par défaut, le temps partiel. La RCTT promeut, au contraire, une position offensive des travailleurs pour répartir la richesse produite en faveur des salaires.

Lutter réellement contre le chômage

Malgré les critiques dont elle a fait l'objet, l'expérience des « 35 heures », menée en France entre 1997 et 2002, a permis de créer plusieurs centaines de milliers d'emplois de qualité.

Ainsi que le fait remarquer Jean-Marie Harribey, économiste français, « à travers la RTT se jouent simultanément trois parties essentielles. La première concerne la répartition de la valeur ajoutée entre salaires et profits actuels, la seconde concerne l'amélioration immédiate des conditions de vie qualitatives des salariés, et la troisième concerne l'affectation des ressources de telle sorte que l'avenir soit préservé en termes écologiques ».

Répartition égalitaire de la croissance

La part des salaires dans la richesse produite chaque année, stabilisée autour de 64 % au début des années 1970, a plongé sous les 58 % aujourd'hui. Les fruits de la croissance sont accaparés par le seul capital. Les travailleurs doivent désormais se partager des miettes, alors que d'autres croulent sous les dividendes et autres bonus.

La RCTT constitue un moyen d'endiguer la suraccumulation des capitaux. En augmentant le salaire horaire (ce à quoi correspondent moins d'heures prestées sans perte de salaire) et en stimulant la création de postes de travail, la RCTT permet d'accroître la part des salaires dans le PIB et stimule donc la redistribution

des richesses. En outre, cela renforce le droit à l'emploi, la qualité de vie et contribue à résorber le chômage et, couplé à la défense du salaire brut, cela assure un meilleur financement de la sécurité sociale.

Pour toutes ces raisons, la CGSP wallonne continuera à revendiquer la réduction collective du temps de travail, sans perte de salaire, avec embauche compensatoire et sans flexibilité imposée.

Il faut privilégier des formules telles que la diminution de 10 % du temps de travail visant, à l'échelle européenne, la norme des 32 heures. Mais il va de soi que, selon les spécificités de chaque secteur, des modalités différentes peuvent être appliquées. Pour être efficace, la réduction doit être à la hauteur de ce que les travailleurs auraient pu légitimement attendre d'une diminution continue du temps de travail depuis les années 1970. ■

¹ Déclaration commune des interlocuteurs sociaux sur la productivité (1959).

En savoir plus :

Les résolutions de Congrès de la CGSP wallonne : <http://www.irw-cgsp.be/fr/documentation/congres-2008.html>

Une étude chiffrée est disponible sur le site de la FGTB de Liège : www.fgtb-liege.be

Jean-Marie Harribey, « Réduction du temps de travail toujours à refaire » voir <http://harribey.u-bordeaux4.fr/travaux/travail/rtt-a-refaire.pdf>

Michel Husson, « Réduction du temps de travail et emploi : une nouvelle évaluation », La Revue de l'IRES n°38, 2002/1 <http://hussonet.free.fr/crepi.pdf>



Égalité dans le travail : où sont les femmes ?

Le constat est lancinant : malgré l'évolution des mentalités et toutes les dispositions mises en œuvre, l'égalité hommes-femmes est loin d'être effective. Cette situation est au centre des réflexions menées au sein de la Commission des femmes de l'Interrégionale de Bruxelles.

Prenons, par exemple, l'administration de la Région de Bruxelles-Capitale. Les femmes y restent sous-représentées dans les hautes fonctions ; aucune d'elle n'occupe de fonction supérieure à celle de directeur. Et ce n'est pas plus brillant au niveau du management intermédiaire puisqu'on n'y compte que 13 % de femmes. Ce déséquilibre flagrant a incité le Secrétaire d'État en charge de l'égalité des chances à déposer un projet d'ordonnance visant à améliorer l'égalité hommes-femmes au moyen d'un test de genre appliqué à toutes les décisions de l'exécutif bruxellois (gendermainstreaming¹). L'idée étant de dépasser les bonnes intentions en la matière et de se doter d'un outil d'analyse et d'aide à la décision susceptibles d'engendrer une amélioration réelle.

L'exigence d'égalité est au cœur des préoccupations de la Commission des femmes de l'IRB. Instituée fin 2007, elle s'est d'abord penchée sur les structures syndicales pour constater que si en termes d'affiliés, l'Interrégionale comptait 58 % d'hommes pour 42 % de femmes en 2008, on ne retrouvait plus que 26,5 % de ces dernières parmi les délégués. C'est qu'aujourd'hui encore, il est plus difficile pour une femme de militer et ce, tout simplement, parce que les femmes assument

plus de contraintes que les hommes et qu'elles n'osent pas (ou que l'on ne leur permet pas de) briguer les mêmes fonctions que leurs homologues masculins.

En cause, le fameux plafond de verre auquel se heurtent les élans professionnels féminins et dont l'épaisseur et la transparence trompeuse sont entretenues par les stéréotypes de genre, les contraintes familiales et ménagères, le travail à temps partiel et l'inertie d'une organisation sociale dominée depuis trop longtemps par la gent masculine.

En septembre 2009 un premier séminaire consacré à la persistance des stéréotypes de genres dans le milieu scolaire aboutissait à la conclusion que les inégalités qui se font jour à l'école se reproduisent dans la société, au travail ou même dans la famille. La Commission des femmes de l'IRB entend bien les combattre, par des plans de sensibilisation et d'action où l'approche syndicale à toute sa pertinence.

Un deuxième séminaire sera initié en 2010 et se penchera sur l'individualisation du droit à la pension et aux allocations sociales.

Toujours pas d'égalité salariale !

À l'occasion de la journée pour l'égalité salariale -Equal Pay Day- du 26 mars, la FGTB a publié une étude qui montre que l'écart salarial moyen est encore de 23,46 % en défaveur des travailleuses¹. Une proportion largement sous-estimée dans l'opinion qui la situe à 2,2 % ; dix fois moins !

Pas étonnant dès lors que le travail à temps partiel concerne en majorité les femmes et que près de neuf tra-

vailleuses sur dix n'ont pas volontairement choisi ce régime, mais se le sont vu imposer soit par leurs circonstances familiales, soit par leur employeur qui ne leur laissait pas le choix. Les conséquences sont non seulement des revenus moins élevés, mais encore des droits à la pension et aux allocations de chômage réduites d'un tiers à la moitié par rapport aux hommes.

Ce constat d'inéquité justifie que la FGTB et ses centrales fassent de la question une priorité syndicale transverse.

*Jean-Pierre Knaepenbergh,
Secrétaire général IRB-BIG*



**Devenez ambassadeur
Equal PayDay**

www.fgtb.be

1 Selon le Conseil de l'Europe, le gendermainstreaming consiste en la (ré)organisation, l'amélioration, le développement et l'évaluation des processus de prise de décision, aux fins d'incorporer la perspective de l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines et à tous les niveaux, par les acteurs généralement impliqués dans la mise en place des politiques.

2 Voir étude de la FGTB sur www.fgtb.be



**Téléchargez
sur www.fgtb.be**

Eurobaromètre

Une Europe inquiète et à 3 vitesses

La Commission européenne a pris le pouls des Européens à travers deux documents qui viennent d'être publiés. D'une part, un euro-baromètre sur « le climat social » et, d'autre part une étude plus fouillée sur « la situation sociale » en Europe. Si les Européens semblent assez satisfaits de leur propre situation (tout le monde n'a pas été touché par la crise), l'inquiétude est grande pour l'avenir et la confiance, en ce qui concerne une réponse politique à la crise, est au plus bas.

À travers l'enquête, on constate qu'il y a une Europe à trois vitesses : les pays du Nord avec des systèmes de protection sociale assez solides ; les pays du Sud où la protection sociale est moins efficace ; et les pays de l'ex-bloc de l'Est où la situation sociale est catastrophique.

Le modèle nordique, qui est aussi le plus cher pour les finances publiques et où la fiscalité est la plus élevée, s'impose comme le plus satisfaisant pour les citoyens.

Comment jugez-vous votre situation personnelle en ce qui concerne le travail ?

À cette question, un Européen sur deux s'estime en assez voire très bonne posture.

À la question plus précise portant sur la situation financière du ménage, ils sont 66 % à ne pas souffrir de la crise, mais 32 % ont vu leur situation se dégrader.

Satisfaction de façade

Mais en comparaison aux cinq années précédentes, ils ne sont plus que 20 % à penser vivre mieux. Et la proportion de ceux qui ont vu leur situation financière se détériorer monte à 43 %.

Bref, l'Europe vit plus mal mais ne s'en plaint pas trop. Ceux qui ont du travail en sont heureux même si c'était mieux avant.

Par contre, quand on demande aux Européens ce qu'ils pensent de la situation économique de leur pays, le tableau est beaucoup plus sombre. Ils sont 78 % à trouver la conjoncture mauvaise ou très mauvaise. Normal. Ils sont 78 % à estimer qu'elle s'est détériorée. Et il y en a encore 46 % à penser que cela n'ira pas mieux dans un an. L'Européen est inquiet.

Problème n° 1 : le coût de la vie

La part des mécontents monte à 71 % lorsque l'on aborde la question du pouvoir d'achat. 76 % ont constaté une dégradation depuis 2004 et 51 % n'attendent rien de bon pour l'avenir.

Causes de ces difficultés financières ?

- 1. L'énergie.** 63 % la trouve trop chère et parmi ceux-ci, 76 % disent avoir un problème récurrent pour payer leurs factures. Paradoxalement, parmi ceux qui ne la trouvent pas trop chère (33 %), 21 % disent avoir quand même des peines à payer leurs factures...
- 2. Les coûts du logement.** Malgré les très fortes disparités entre les pays du Nord (entre 33 et 70 % d'insatisfaits), du Sud (entre 72 et 87 %) et de l'Est (entre 83 et 95 %), une majorité de 78 % des Européens estiment que se loger coûte cher.

Dans le rapport sur la « Situation sociale dans l'Union Européenne en 2009 », les motifs de cette insatisfaction sont détaillés : les coûts du logement comprennent tous les frais (emprunt ou loyer, eau, gaz, électricité). De 1994 à 2005, la part de ces frais dans le revenu

disponible ont augmenté de 25 à 28 %. Cette proportion est d'autant plus importante si on est locataire et si on se situe plus bas dans l'échelle des revenus.

Pour ce qui concerne la Belgique, la part des propriétaires qui n'ont plus de charges d'emprunt n'est que de 15 %. Et même ceux-là doivent déboursier 30 % de leur revenu pour se loger. Cette proportion passe à 35 % dans le logement social, 38 % chez les propriétaires avec un crédit, et 52 % chez les locataires.

Protection sociale à géométrie variable

Santé

Il n'y a pourtant pas que du mauvais dans le tableau que dressent les Européens de leur situation. Parmi les bons points figurent les systèmes de soins de santé. Là encore avec de fortes disparités. Les Bulgares et les Roumains n'affichent qu'un taux de satisfaction de 22 et 26 % pour une moyenne européenne de 64 %. Et - Cocorico ! - de tous les peuples de l'Europe, les Belges pensent être les mieux soignés avec un taux de satisfaction de 93 %.

Pensions

En ce qui concerne les pensions, la moyenne européenne de 49 % est plutôt négative. La Belgique avec un score de 31 % d'appréciations négatives n'est pas trop mal placée dans le peloton tiré par le Luxembourg, les Pays-Bas, le Danemark et l'Autriche. Les pays du Sud, principalement la Grèce (87 %), le Portugal (82 %) et l'Italie (63 %), et ceux de l'Est (de 51 à 73 % de mécontents), recueillent les taux d'insatisfaction les plus élevés.

Allocations de chômage

La Belgique, là encore, s'en tire plutôt bien. Au hit-parade des systèmes d'indemnité chômage, notre pays

est en 4^e position derrière l'Autriche (1^{ère}), les Pays-Bas et le Danemark.

Mais dans l'ensemble, 45 % des Européens trouvent leur système mauvais (31 %) ou très mauvais (14 %). Et là aussi, des pays du Sud comme l'Espagne, l'Italie, et la Grèce, font de presque aussi mauvais scores (ou pire : Grèce 85 % de critiques) que les pays de l'Est (60 à 70 %).

Il ressort en effet de l'étude connexe sur la situation économique qu'en moyenne moins de deux tiers seulement des chômeurs de plus d'un mois ont bénéficié d'une forme ou l'autre d'allocation. Dans certains pays (Estonie, Lituanie, Pologne, Slovaquie) 15 % à peine des chômeurs reçoivent quelque chose.

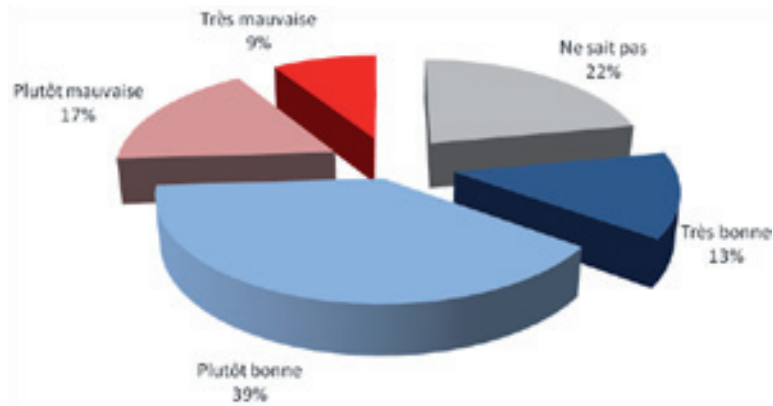
Lutte contre la pauvreté

Interrogés sur la manière dont ils jugent la politique de leur gouvernement en matière de lutte contre la pauvreté, le taux de critique grimpe à 62 %. Avec les mêmes clivages que pour les autres aspects de la protection sociale, à ceci près que le Portugal, la France et la Grèce, encore, sont parmi les cancre de l'Europe ; la Belgique détenant une honorable 10^e position sur 27. Luxembourg, Pays-Bas, et pays scandinaves trustent par contre les premières places.

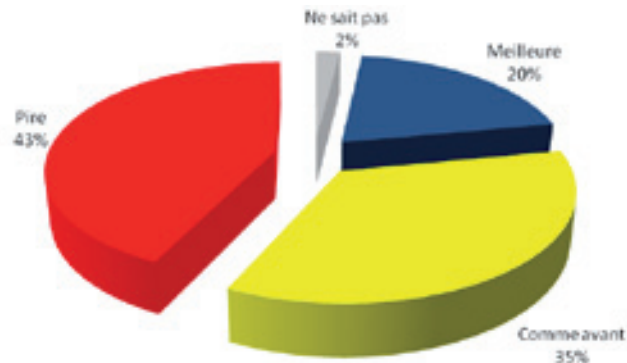
Peu d'espoir dans les têtes : 51 % pensent que les inégalités menant à la pauvreté ne vont pas baisser. Ils s'ajoutent aux 30 % croyant que ça va être pire.

Si on superpose les résultats du sondage reportés sur une carte de l'Europe, on s'aperçoit que l'Europe des 27 reste divisée en trois zones avec des degrés de satisfaction par rapport à leur système de protection sociale : les pays du Nord (pays scandinaves et dans une moindre mesure Belgique, Autriche, Allemagne Pays-Bas, Grande-Bretagne), les pays du Sud (Espagne, Italie, Portugal, Grèce) et ceux de l'Est. Le modèle Nordique remporte de loin le plus de suffrages.

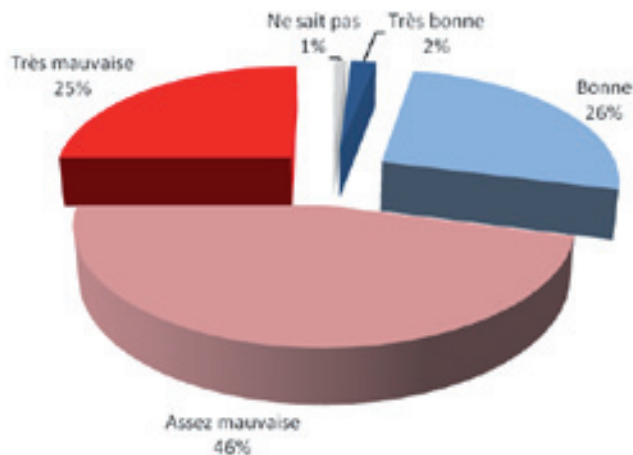
SITUATION PERSONNELLE PAR RAPPORT AU TRAVAIL



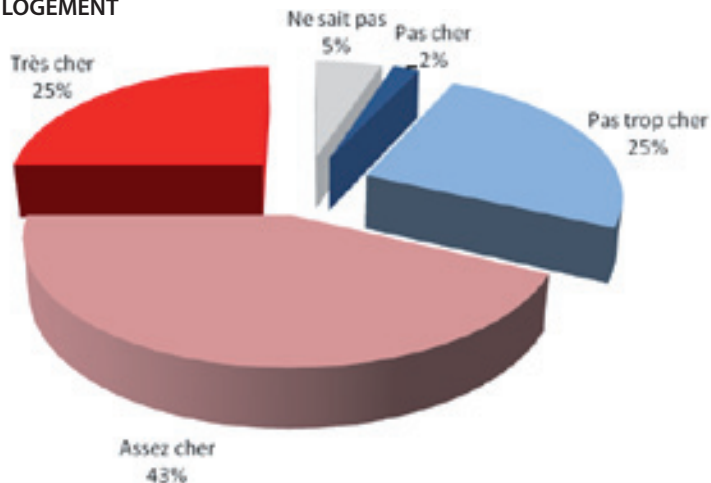
SITUATION GLOBALE PAR RAPPORT À 2005



SITUATION DU POUVOIR D'ACHAT



PRIX DU LOGEMENT



2020 (Prononcez vingt vingt)

Si vous ne suivez pas l'actualité, cela ne vous dit sans doute rien et pourtant ...

Sous ce prononcé bizarre se cache le nom de code du nouveau pacte européen de développement.

Il succède au très célèbre accord de Lisbonne, celui qui devait faire en sorte que l'Europe retrouve sa place de leader en tant que puissance économique, celui qui devait permettre de bomber le torse vis-à-vis des autres puissances économiques.

Non, vous n'avez pas raté un épisode de la saga européenne. Non vous n'êtes pas fou.

Cet accord n'a servi à rien et pourtant l'objectif était ambitieux : retrouver une place de leader via

- la recherche
- une augmentation du volume d'emploi
- le développement de nouvelles technologies

et un peu de social, juste quelques lignes, sans doute pour se donner bonne conscience.

Et comme cela n'a pas réussi à doper la croissance européenne, il faut de nouveaux et ambitieux objectifs à horizon 2020 :

- 75 % d'emplois dans la zone euro
- 40 % de diplômés du supérieur (type universitaire)
- augmentation du budget pour la recherche.

Et suppression du volet social car c'est sans aucun doute à cause des barrières sociales que le plan précédent a échoué ! Plus une ligne, même pas entre parenthèses.

Voilà donc le travailleur, celui qui produit la croissance, désigné comme bouc émissaire. Pensez donc ! On ne peut quand même pas avoir un emploi et réclamer des droits sociaux !

L'Europe enfonce de nouveau l'accélérateur. La ligne néolibérale est clairement tracée. Gare à ceux qui voudraient s'en écarter car, vous pouvez en être certain, les pays qui ne sont pas des bons élèves risquent de solides punitions.

Et pendant ce temps, nos collègues grecs luttent contre le plan d'austérité imposé par leur gouvernement après que des spéculateurs aient parié sur la capacité financière de ce pays.

Austérité que l'Union Européenne veut encore renforcer. Pas question d'aider la Grèce, le traité ne le permet pas. Un peu comme si un membre de votre famille était dans la dèche et qu'on vous interdise de l'aider.

Sauf si vous lui imposez des conditions telles qu'il soit privé de marges de manœuvre pour des dizaines d'années, le plus choquant est sans aucun doute qu'aucun membre de l'Union Européenne ne tente de modifier les règles économiques afin que ces spéculateurs soient privés de leur terrain de jeux.

Même si la politique économique d'un pays a été désastreuse, engendrant la faillite de l'Etat, prendre la population en otage pour enrichir quelques personnes ne suscite que très peu de réactions.

Evidemment, les adversaires économiques de l'U.E. se frottent les mains. Au lieu de retrouver une place de leader au niveau mondial, l'Europe pense d'abord à sauver la zone euro.

Finis les rêves de ténor, de puissance. Place au sauvetage.

Question : après la grève, à qui le tour ?

Notre pays n'est-il pas endetté plus que la moyenne européenne ? Devons-nous aussi subir la pression de spéculateurs ?

Pourtant, la crise que nous vivons avait créé quelques élans : réguler le secteur financier, protéger le consommateur... Balayés du revers de la main par le monde de la spéculation.

Tout au plus pourrait-on imaginer une très petite taxe sur les transactions financières. Même le monde libéral y pense. C'est vous dire !



Aurait-il pris conscience du danger ? Je ne pense pas. C'est tout au plus dans le but de redorer un peu son image.

Tant qu'à faire, acceptons cette taxe et laissons la roue tourner comme si rien ne s'était passé.

C'est un peu comme interdire la prostitution et taxer cette profession. On se donne bonne conscience et on encaisse le fruit de l'interdit.

Et pourtant, l'entière du monde politique l'avait proclamé : cela devait changer. Depuis le début de la crise, les crédits sont plus difficiles à obtenir, le chômage augmente... On va dans le bon sens.

Mais l'éclaircie nous est promise. Les signes sont clairs, on nous prédit la sortie de la crise.

Alors, puisque cette période de crise est derrière nous, profitons-en pour prendre des mesures nous permettant d'augmenter notre croissance. Supprimons l'indexation des salaires, c'est un frein. Réduisons les droits des travailleurs, cela pénalise. Continuons la chasse aux demandeurs d'emploi, ce sont des profiteurs.

Pourtant il y a peu ces mêmes amortisseurs sociaux ont été considérés comme éléments ayant fait en sorte que notre pays résiste mieux. Heureusement, on n'ose imaginer la catastrophe.

Que voulez-vous, l'idéologie libérale ne connaît pas la crise. Elle s'en nourrit !

Et alors, de nouveau, ce sont les travailleurs qui sont les responsables.

En tant que service au public, il y a fort à parier que nous serons, nous aussi, stigmatisés par la pensée unique. Pas besoin de spéculateurs. La vie ne vaut décidément pas grand-chose, juste un dividende sur action. Quelques cents qui peuvent à eux seuls décider de l'avenir de l'Entreprise qui nous emploie, qui peuvent influencer l'actionnaire quant à la pérennité de notre travail, qui peuvent l'inciter à aller voir autre part avec pour but de faire fructifier plus encore son capital.

Nous sommes décidément peu de chose, autant le savoir.

Seulement, pris séparément, sans doute quantité négligeable. Mais tous ensemble c'est autre chose !

Voilà quelques traits d'humeur. Rassurez-vous, je suis contre la suppression de l'indexation, la réduction des droits et la chasse aux demandeurs d'emploi. Je sais que je ne suis pas le seul et cela me rassure un peu.

Comme le chante Arno :

« Cela fait moins peur de mourir à plusieurs. »

Espérons simplement que le monde politique entende lui aussi nos peurs.

*Michel Meyer
Secrétaire général*

Les rencontres Monop'
du jeudi 13 au samedi 15 mai 2010

Partagez, avec vos enfants, un week-end en pleine nature et rencontrez d'autres familles monoparentales :

Activités interfamiliales - Ateliers enfants
Course d'orientation entre adultes - Balade guidée.

www.borzee.be

Centre Nature de Borzée
Hameau de Borzée 4 - 6980 La Roche-en-Ardenne Tel. 084 41 17 87 - Fax. 084 41 23 03 - reservation@borzee.be
Réduction pour tous les affiliés de la CGSP sur présentation de la preuve d'affiliation.

Prime d'intéressement aux recettes

Un petit retour dans le temps...

En juin 2005, la CGSP proposait en plus d'une augmentation barémique, un système d'intéressement aux recettes.

En 2008, la CGSP demandait et obtenait de la SRWT de conclure la CCT 90, celle-ci permet en effet de ne prélever, sur ce type de prime, que l'ONSS sans autre forme de taxation.

Nous nous sommes donc battus, seuls, pour défendre notre idée. Les années où l'évolution des recettes sera supérieure à l'évolution de la masse salariale, 1/3 de cette différence sera versée aux travailleurs.

Pour l'année 2009, le montant sera de ± 412 € nets par agent équivalent temps plein.

Cette prime sera versée avec le salaire du mois de mai 2010, elle sera octroyée au prorata des mois d'occupation dans l'année.

L'avantage demeure même si l'évolution de la masse salariale reste faible ; les agents peuvent, malgré tout, espérer une prime d'intéressement.

Pour rappel, la CSC n'avait pas souhaité signer cette CCT 2005/2006, agissant alors dans une stratégie de destruction visant uniquement la CGSP. Aujourd'hui, elle n'hésite pourtant pas annoncer de manière éhontée qu'elle est à l'origine de cette prime... une désinformation de plus... dommage d'en arriver à cela pour rattraper une erreur.

*Yves Depas
Secrétaire fédéral*

Le « Comité d'Entreprise groupe »

Un nouvel espace de dialogue, appelé CEG « Comité d'Entreprise groupe », est proposé par le comité de pilotage Amédis.

Ce comité a pour but de réunir, au même moment, les délégations syndicales et patronales de tous les TEC autour d'une table afin de débattre des matières transversales qui touchent au minimum deux TEC. Le comité se réunira toutes les 6 semaines.

Cet espace de négociation ne peut se substituer aux CE des TEC et de la SRWT.

Les représentants désignés pour la CGSP sont :

Jules Schellens – TEC Charleroi

Luc Dejardin – TEC Liège/Verviers

Johnny Labenne – TEC Namur/Luxembourg

Philippe Duquene – TEC Hainaut et Brabant Wallon

Ci-après, copie du courrier envoyé aux différents ministres de la Région wallonne : Antoine André, Demotte Rudy, Furlan Paul, Henry Philippe, Lutgen Benoit, Marcourt Jean-Claude, Nollet Jean-Marc, Tillieux Eliane,

Madame la Ministre,
Monsieur le Ministre,

Après la tragédie qui touche la SNCB, il faut que le monde politique se ressaisisse et accorde plus d'intérêt aux dotations dans les transports en commun.

Loin de nous l'idée de profiter de la tragédie de Buizingen, mais sachant que ce 3 février les journaux parlaient d'une «faillite» du groupe TEC pour 2014, la CGSP se doit d'attirer votre attention. En effet, les Administrateurs généraux de la SRWT n'hésitaient pas à dénoncer la décision du gouvernement wallon de ne plus lier la subvention à l'inflation et de supprimer le pourcent supplémentaire. Conséquence, l'année 2009 se termine avec un déficit de 1,6 million €. La SRWT annonce également un déficit de 7 millions € pour 2010 !

A la veille de la négociation du prochain contrat de gestion 2011/2015, il faut que vous sachiez que si la dotation est réduite, c'est aussi à la sécurité des voyageurs que vous toucherez.

En effet, la durée de vie des bus passera de 12 à 15 ans et plus encore, le volume de l'emploi diminuera dans les centres d'entretien et ateliers.

On ne remplacera pas non plus tous les départs naturels chez les conducteurs, réduisant ainsi inévitablement les temps de repos entre les parcours ce qui augmentera la fatigue et le stress et par conséquent les risques pour la sécurité des usagers.

Les différents TEC tentent déjà de diminuer le coût de la masse salariale et notamment au niveau du personnel dédié à la sécurité des voyageurs et de leur propre personnel.

La CGSP appelle donc le politique wallon à bien réfléchir sur la prochaine dotation du groupe TEC et à donner les moyens au ministre de tutelle actuel afin que les travailleurs du groupe TEC puissent continuer leur mission dans des conditions respectables et en toute sécurité pour les utilisateurs.

Il ne serait pas acceptable de se plaindre et de s'étonner plus tard si les économies devaient prendre le pas sur la sécurité.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre considération distinguée.

Yves Depas
Secrétaire fédéral

Régionale de Charleroi

Appel aux candidatures

Le comité des allocataires sociaux du secteur TBM de Charleroi ouvre 2 mandats de commissaires au comptes.

Les délégués intéressés peuvent déposer leur candidature écrite pour le 25 avril 2010 au président des allocataires sociaux du secteur TBM, Francis Saye, rue de Montigny 42 à 6000 CHARLEROI.

Carmino Fasano
Secrétaire régional

Congrès extraordinaire : renouvellement des mandats

Cher(e)s camarades,

Ce jeudi 11 mars 2010 a eu lieu, à la CGSP de Charleroi, le congrès extraordinaire du secteur TBM, au cours duquel devaient être renouvelés les mandats à l'Exécutif wallon (1), au Comité wallon (1), au Congrès fédéral (1) et enfin le mandat de Secrétaire régional (1).

Étant donné qu'il n'y a eu qu'un seul candidat par poste à pourvoir, c'est par applaudissements que les ca-

marades ont été élus respectivement au mandat de:

- Pour l'Exécutif wallon :
Bisconti Pietro
- pour le Comité wallon :
Hembise Patrick
- pour le Congrès fédéral :
Bisconti Pietro
- pour le Secrétaire régional :
Fasano Carmino

Ce congrès met donc un terme à une longue période d'instabilité dans le secteur. La sérénité et la complicité revenues dans les différentes sections

vont générer un travail plus constructif et donc nous permettre de mieux épauler nos affiliées et affiliés.

Je tiens à remercier tous les délégués et plus particulièrement le Président de la régionale, le Cde Jules SCHEL-

LENS, pour sa collaboration pendant cette période de tutelle. Ses conseils et sa connaissance des dossiers sont d'une grande importance pour le bon fonctionnement de la Régionale.

Merci aussi aux affiliées et affiliés

pour la confiance que vous me portez. J'espère de tout cœur que nous continuerons notre travail syndical de cette façon.

Carmino Fasano
Secrétaire régional

Régionale du Hainaut – Brabant wallon

Appel aux candidatures

Congrès extraordinaire du secteur TBM de la régionale du Hainaut – Brabant wallon

Le mercredi 26 mai 2010 à 18h précises, le secteur TBM de la régionale du Hainaut – Brabant wallon, organise un congrès extraordinaire afin de pourvoir au remplacement du Secrétaire régional sortant fin septembre 2010.

Les candidatures sont à envoyer au Secrétaire de la régionale, Ménart

Christian, pour le 5 mai 2010 au plus tard, rue Lamir 18/20, 7000 Mons (cachet de la poste faisant foi).

Pour que la candidature soit recevable, il faut :

- faire partie du secteur,
- être affilié(e) à la CGSP/FGTB depuis au moins 10 ans sans interruption,
- être militant(e) depuis 5 ans dans l'organisation
- s'inscrire dans les statuts et la ligne politique de la FGTB,

- les candidatures doivent être accompagnées d'une lettre de motivation,
- avoir participé assidûment aux réunions régionales du secteur
- être disponible afin de pouvoir accomplir sa mission syndicale.

La procédure devra se faire dans l'intérêt de la régionale et dans le respect d'un fonctionnement correct envers la CGSP et ses affiliés.

Christian Ménart
Secrétaire régional

Régionale de Bruxelles-Capitale

Une politique de reconversion doit rester humaine et sociale.

En juin 2006 une CCT a redéfini les règles de reconversion en cas d'une incapacité médicale, ceci s'était avéré nécessaire pour permettre la continuation d'un système basé sur l'équité tout en tenant compte du changement auquel la STIB était confrontée.

Le résultat fut un accord, qui malgré une vision différente, a permis de maintenir une reconversion dont la teneur sociale était sauvegardée.

Aujourd'hui, moins de quatre ans plus tard et, sous l'impulsion de la Direction générale, une nouvelle refonte est envisagée.

C'est pourquoi nous tenons à clairement faire savoir que pour la CGSP/TBM ce sujet restera toujours une de nos nombreuses préoccupations majeures. Personne n'est à l'abri des aléas de la vie et dans ce cas il est du devoir

d'un employeur responsable de veiller à prévoir un filet de rattrapage dans son entreprise.

L'historique repris ci-dessous vous aidera à mieux comprendre l'évolution et les enjeux de cette problématique.

HIER

La convention collective précédente datant de 1997 prévoyait un accès à un travail adapté pour des agents inaptes définitivement suite à un problème médical et ayant au moins 10 ans d'ancienneté ou 55 ans d'âge. Un cadre organique de plus de 300 postes de travail adapté était prévu pour répondre à cet accord.

Pour les cas ne pouvant être résolus, pour raison médicale ou en cas de sur-nombre, une commission du Travail Adapté tranchait.

Pour les membres du personnel

temporairement inapte 56 postes mezzanines (conduite), plus un nombre indéfini d'autres fonctions étaient possibles.

AUJOURD'HUI

Quand en 2000 l'ère libérale s'est imposée à la Région Bruxelloise et à la STIB, la politique de reconversion menée jusqu'alors n'était plus tenable suite, entre autre, à la suppression des mezzanines et à la disparition d'un grand nombre de fonctions dans les services de la STIB.

Certes, quelques nouveaux métiers ouverts aux agents inaptes avaient été créés, dont par exemple les agents de secteurs et agents de vente. Force était de constater que ceux-ci ne suffisaient pas en nombre pour compenser la perte d'autres fonctions.

C'est pourquoi, afin de pouvoir conserver une politique de reconver-

sion digne de ce nom, une nouvelle CCT, après avoir été négociée et approuvée par toutes les parties, est entrée en vigueur en 2006 et n'a pas subi de modification jusqu'à aujourd'hui.

Cette CCT ne prévoit plus un nombre défini de postes réservés aux inaptes, mais est variable en fonction des besoins des services. Quant aux règles d'accès, elles ont été revues de façon telle que pour les moins de 40 ans une ancienneté de 15 ans est requise, pour les plus de 40 ans l'ancienneté nécessaire est restée à 10 ans et l'âge de 50 ans est devenu le seuil où l'ancienneté n'intervient plus.

Un comité paritaire de reconversion a été installé pour examiner les cas litigieux concernant les situations d'inaptitude définitive pour raison médicale qui lui sont soumis.

Grâce à cette CCT une réorientation professionnelle au sein de la STIB a pu être maintenue, surtout pour les personnes victimes de problèmes médicaux avec une ancienneté et un âge qui les rendaient fragiles sur le marché de l'emploi.

ET DEMAIN?

Des nuages à tendance orageuse se développent à l'horizon car une nouvelle remise en cause des règles de reconversion existantes s'annonce.

Vu qu'au sein de la STIB le nombre de postes susceptibles de pouvoir être occupés par un travailleur devenu inapte médicalement n'a fait que diminuer ces dernières années, une politique de reconversion plus restrictive risque d'être proposée.

Certaines pistes ont déjà été lancées par la Direction RH et celles-ci contiennent des idées plus qu'inquiétantes. Ainsi le nombre de fonctions pour les travailleurs temporairement inaptes serait non seulement encore diminué mais en plus très limité dans le temps, max. 3 mois après lesquels la personne serait renvoyée en incapacité pour maladie.

Pour les agents définitivement inaptes le nombre de possibilités serait également réduit et les propositions pour accéder à un nouveau travail adapté seraient limitées à deux chances sans plus tenir compte des horaires de travail exercés avant l'inap-

titude. De plus l'ancienneté STIB ne serait plus un critère de priorité.

Et pour finaliser le tout on intégrerait dans la reconversion médicale aussi la réorientation de carrière pour des cas de réorganisation, ce qui rendrait encore plus difficile une réinsertion pour raison médicale.

Bien qu'au stade actuel tout ce qui précède ne soit encore que des pistes qui n'ont pas encore fait l'objet d'une réelle concertation, ceci n'empêche que les intentions de la Direction soient déjà bien définies.

C'est pourquoi nous suivrons ce dossier avec une attention particulière et beaucoup de vigilance car pour la CGSP/TBM il est primordial qu'une politique de reconversion reste absolument humaine et sociale.

Alex VONCK

*Secrétaire régional
CGSP/TBM-Bruxelles*

TRIBUNE

Info générales - www.irw-cgsp.be

- 2 / Actualités • Dans nos régionales
- 3 / Édito • Le vrai changement ? Redistribuer les richesses !
- 4-5 / Dossier • Grèce : L'Europe en faillite de solidarités
- 6 / Entretien • Georges Sideris :
« Les systèmes sociaux sont en péril »
- 7 / Analyse • Un projet solidaire : La réduction collective du temps de travail (RCTT)
- 8 / IRB • Égalité dans le travail : où sont les femmes ?
- 9-10 / Une Europe inquiète et à 3 vitesses

SOMMAIRE

Info POSTE

- 11 / Édito • 2020 (Prononcez vingt vingt)

Info TBM

- 13 / Édito • Prime d'intéressement aux recettes
- 14 / Courrier adressé aux différents ministres de la Région wallonne
- 14 / Régionale de Charleroi • Appel aux candidatures – Congrès extraordinaire : renouvellement des mandats
- 15 / Régionale du Hainaut • Brabant wallon : Appel aux candidatures
- 15 / Régionale de Bruxelles-Capitale : une politique de reconversion doit rester humaine et sociale



Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique